

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale, OCELLIA et UPF proposent d'organiser l'admission des candidatures selon le protocole suivant :

### Etape 1 : Recevabilité de la demande sur dossier – Appréciation du dossier

L'admission au DEIS s'effectue sur dossier, directement à partir du dossier retiré en ligne sur le site internet de l'UPF <https://www.forco.upf.pf/fr/formations/diplome-detat-dingenierie-sociale-deis>. Elle est entièrement gratuite pour les candidats. Chaque candidat reçoit une confirmation de la bonne réception de son dossier par courrier électronique.

Sur la base d'un dossier de candidature et des pièces justificatives demandées, OCELLIA et UPF s'assurent de la conformité de la demande. Ce dossier comprend notamment **une note de 10 pages rédigée par le candidat** qui présente son parcours professionnel et qui permet d'apprécier ses capacités rédactionnelles, ses connaissances générales, son raisonnement et ses intentions de recherche.

En cas de réponse défavorable, un entretien de réorientation du projet de formation est proposé au candidat par un membre de l'équipe pédagogique.

En cas d'admissibilité, le candidat est convoqué par courrier électronique et doit obligatoirement confirmer le rendez-vous pour un entretien oral.

### Etape 2 : Entretien d'admission

A partir des résultats du dossier complet de candidature, un entretien est organisé par **deux membres de l'équipe pédagogique (OCELLIA et UPF)** dans les locaux de l'UPF. Cet entretien se déroule en deux temps :

- **Entretien individuel à l'appui du dossier (durée 1h)**

A partir d'une grille d'appréciation, un entretien est organisé par un membre de l'équipe pédagogique. Il prend appui sur le dossier complet de candidature (incluant la note écrite de 10 pages). Cet entretien vise à apprécier :

- La motivation du candidat
- La faisabilité de la formation au regard des conditions de sa réalisation (disponibilité personnelle et accord de l'employeur, etc.)
- La pertinence du choix de la formation au regard du projet professionnel du candidat
- Les prérequis nécessaires à l'entrée dans la formation (capacité rédactionnelle, d'élaboration et d'expression, etc.).

Cet entretien permet aussi de notifier aux candidats les éventuelles dispenses de certification dont il pourrait bénéficier au niveau réglementaire (Cf. Annexe IV Arrêté du 2 août 2006).

- **Entretien à partir d'une synthèse de texte portant sur le champ de l'action sociale (45mn + 30mn)**

- Préparation par le candidat : 45 mn.
- Durée de l'oral : 15 mn. d'exposé + 15mn. de réponse aux questions : 30 mn.

Afin de s'assurer de l'adéquation entre le niveau d'exigence élevée de la formation et les prérequis nécessaires à l'entrée en DEIS (capacités d'analyse, de synthèse et de réflexion, etc.), OCELLIA et UPF organisent un entretien à partir d'une synthèse de texte selon les modalités suivantes :

1. Découverte par le candidat d'un article de 15 000 signes maximum espaces non compris et préparation d'une synthèse au regard de l'expérience professionnelle du candidat : 45 mn.

La consignes de l'épreuve : « Vous restituerez dans un premier temps les éléments essentiels de ce texte, puis vous apporterez des commentaires au regard de votre champ professionnel ».

2. Présentation de la synthèse à un membre de l'équipe pédagogique (différent de celui qui a fait l'entretien individuel à l'appui du dossier) : 30 mn.

A l'issue de l'entretien individuel et de l'entretien à partir d'une synthèse de texte, les deux membres de l'équipe pédagogique (UPF et OCELLIA) échangeront sur la pertinence de la candidature, en vue de la commission d'admission.

### Etape 3 : Commission d'admission

L'ensemble des candidatures est présenté à une commission composée de représentants de la formation (OCELLIA et UPF), de représentants de la profession et d'un représentant de la DSFE afin de valider définitivement l'admission.

En cas de réponse défavorable, un entretien de réorientation du projet de formation est proposé au candidat par un membre de l'équipe pédagogique.

Chaque candidat est avisé individuellement du résultat et doit confirmer son intention de participer à la formation par courrier électronique.

Les résultats finaux ainsi que l'éventuelle liste d'attente seront transmis à la DSFE.

### Calendrier prévisionnel de l'admission à la formation préparant au DEIS

Cinq étapes sont planifiées :

- Ouverture des admissions (Etape 1) : à partir du 01 juin 2023
- Date limite de dépôt des dossiers par voie numérique (Etape 1) : 15 juin 2023
- Etude des dossiers (Etape 2) : 16 juin 2023
- Entretiens avec les candidats dans les locaux de l'UPF (Etape 2) : 19, 20 et 21 juin 2023
- Commission finale d'admission et annonce des résultats (Etape 3) : au plus tard début juillet 2023.

### Contacts

Erwina CHANSON (UPF) : [erwina.chanson@upf.pf](mailto:erwina.chanson@upf.pf) ou 40 80 38 19

Jean MALBOS (OCELLIA) : [j.malbos@ocellia.fr](mailto:j.malbos@ocellia.fr) ou 40 80 39 97

Formation financée par la Polynésie française :

